



Dieulefit,  
Le 20/11/2021

Service : Culture et solidarités

Contact : Eva Chelepine 07 87 09 20 10 –ccpd.chelepine@orange.fr

OBJET : Aide aux manifestations culturelles associatives

Madame, Monsieur,

Comme les années précédentes, la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux met en place pour 2022 un règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives sous réserve d'inscription de la dépense au budget 2022.

Selon votre projet, il vous sera donc possible de déposer un dossier de demande de subvention au regard des objectifs et critères dudit règlement joint à ce courrier.

**J'attire votre attention sur les modalités suivantes :**

- Le rendez-vous avec la chargée de mission est OBLIGATOIRE et doit se faire entre le 01.12.21 et le 21.01.22. **Sans rencontre préalable aucun dossier ne sera accepté.** Merci d'anticiper votre prise de rendez-vous.
- Un certain nombre de pièces administratives et financières sont demandées lors du dépôt de dossier pour que ce dernier soit considéré comme complet. Tout **dossier NON COMPLET à la date limite de dépôt sera jugé irrecevable.**

La date limite de dépôt des dossiers complets (c'est à dire formulaire rempli + pièces administratives demandées) est fixée au

**Mercredi 26 janvier 2022 9h00**

(date de réception et non date d'envoi)

Veillez recevoir Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Eva CHELEPINE  
Pour Yves Magnin,  
Vice-président en charge de la culture et des solidarités